

Nom :
Prénom :

DEMANDE D'INSCRIPTION
en classe de **C. P.**

INSTITUTION
STANISLAS
NICE

25 avenue Bieckert – 06000 NICE

Adresse Postale : B.P 1425

06008 NICE CEDEX 1

Téléphone : 04.93.81.53.36

Fax : 04.93.53.51.31

E.mail : stanice@stanislas-nice.com

Site : www.stanislas-nice.com

**ECOLE PRIVEE STANISLAS
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

NOM DES PARENTS

ETABLISSEMENT D'ORIGINE.....

Doublement oui non

Nombre de frères et sœurs scolarisés actuellement à STANISLAS en classe de :

Dossier remis le Reçu par

INSCRIT

EN ATTENTE

REFUSE

RENDEZ-VOUS LE A



STANISLAS
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT
ECOLE – COLLEGE – LYCEE

25, AVENUE BIECKERT
06000 NICE

☎ 04.93.81.53.36

📠 04.93.53.51.31

www.stanislas-nice.com

Novembre 2021

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à Stanislas et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement.

Vous trouverez ci-joint nos règlements intérieur et financier, projets éducatif et pastoral que nous vous demandons de lire attentivement. Si vous adhérez tant à leur esprit qu'à leur lettre, nous vous remercions de compléter le dossier de demande d'inscription et nous le retourner accompagné de toutes les pièces suivantes :

- Lettre de motivation signée des parents
- Règlement intérieur dûment signé
- Photocopie des vaccinations
- Photocopie du livret de famille
- En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement, photocopie du jugement ou/et tout document mentionnant les modalités de l'autorité parentale concernant l'enfant. (Afin de nous permettre de prendre en compte les droits et responsabilités de chacun des parents).**
- Carnet de suivi des apprentissages (maternelle) ou livret scolaire de l'année précédente et du 1^{er} trimestre si déjà reçu.
- 1 photo d'identité récente
- Chèque de 75 euros pour frais de dossiers. Ce chèque vous est retourné en cas de refus d'inscription de notre part. Il est encaissé dans tous les autres cas.

Votre demande d'inscription est ensuite examinée par la Direction, une réponse vous sera donnée dans les deux mois qui suivent le dépôt du dossier. Si le dossier est retenu, un rendez-vous en présence de l'enfant sera proposé avec le Chef d'Etablissement de l'école.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Chef d'Etablissement - 1^{er} Degré
Marjorie DOLIVRAMENTO



N.B : Les demandes d'inscription dépassent régulièrement nos capacités d'accueil. Aussi, nous vous recommandons de prévoir une solution de remplacement en cas de refus, en vous remerciant de noter que nos décisions en la matière sont sans appel. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

INSTITUTION
STANISLAS
NICE

25 Avenue Bieckert
06000 NICE

Email : stanice@stanislas-nice.com

Site : www.stanislas-nice.com

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ENFANT :

NOM PRENOM
(Conforme à l'état civil) garçon fille

DATE ET LIEU DE NAISSANCE
NATIONALITE

ADRESSE : (uniquement si différente de celle des parents)

chez.....
.....
.....

SCOLARITE :

Classe(s) redoublée(s) :
Etablissement actuel :
Classe :

FRERES ET SŒURS EN AGE SCOLAIRE : (susceptibles de rejoindre par la suite l'Institution Stanislas)

Nom et Prénom	Sexe	Institution scolaire fréquentée	Classe

FAMILLE

Qui a la charge juridique de l'enfant ? Père et mère Mère seule Père seul Tuteur/Tutrice

Adresse principale de l'élève : Père et mère Garde alternée Adresse de la mère Adresse du père

Autre, préciser :

En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement, photocopie du dernier jugement ou/et tout document mentionnant les modalités de l'autorité parentale concernant l'enfant, afin de nous permettre de prendre en compte les droits et responsabilités de chacun des parents.

MERE OU TUTRICE

Nom et prénom : Profession :

Adresse :
.....

Mobile : Email :

PERE OU TUTEUR

Nom et prénom : Profession :

Adresse :
.....

Mobile : Email :

Si vous ne souhaitez pas que vos adresses mail soient communiquées aux parents correspondants gérés par l'APEL chargés de vous transmettre de nombreuses informations, merci de joindre un courrier pour nous le signaler. (Si vous n'adhérez pas à l'APEL et avez accepté que vos coordonnées soient transmises aux parents correspondants. L'APEL s'engage à ne les conserver que dans le cadre du fonctionnement des parents correspondants).

Fait à..... le

Signature du 1^{er} responsable légal

Signature du 2^{ème} responsable légal

INSTITUTION STANISLAS

25 Avenue Bieckert

06000 NICE

Email : stanice@stanislas-nice.com

Site : www.stanislas-nice.com

Adresse postale : B.P 1425 – 06008 NICE CEDEX 1

CONTRAT DE SCOLARISATION

NOM PRENOM
Classe

Règlement de la scolarité :

Par Prélèvement oui non

En cas de prélèvement, il est **impératif** de joindre un **RIB** avec **IBAN** et **BIC**.
Dans tous les cas, veuillez compléter l'imprimé « règlement de la scolarité ».

Adhésion à l'APEL : La cotisation à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre incluant l'abonnement à « Famille et Education » de **23€** pour l'année et par famille est facturée sur le premier relevé, sauf avis contraire de votre part adressé par courrier le **30 juin 2022 au plus tard**.

Toute absence de courrier vaudra consentement de votre part et votre adhésion sera alors intégrée dans la facture du 1^{er} trimestre 2022. Si vous adhérez déjà dans un autre établissement de l'enseignement catholique pour un autre de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser le nom de cet établissement, seuls **8 euros** vous seront alors facturés.

Mme M.
Parents de

Déclarent avoir demandé son inscription en classe de pour l'année scolaire **2022/2023**.

- Ont bien noté que la décision de l'établissement en matière d'inscription est sans appel.
- Ont versé **75€** à titre de frais qu'ils savent irrécouvrables, sauf en cas de réponse négative de l'établissement.
- Prennent bonne note que l'inscription deviendra définitive dès confirmation par l'établissement et production par leurs soins de :
 - Chèque correspondant à une avance à valoir sur le premier trimestre (Ecole : **350 €** / Collège-Lycée : **400 €**), lesquels ne seront pas remboursés en cas de désistement, sauf pour cause majeure constatée par Madame ou Monsieur Le Chef d'Etablissement.
 - Certificat de radiation
 - Certificat de décision de fin d'année (original)
 - Carnet de suivi des apprentissages ou Livret scolaire
- Acceptent sans réserve le règlement intérieur, les projets éducatif et pastoral de l'établissement et la fréquentation obligatoire par leur enfant des heures dispensées au titre de la Pastorale.

A..... le.....

Signature du 1^{er} responsable légal

Signature du 2^{ème} responsable légal

INSTITUTION STANISLAS

25 Avenue Bieckert

06000 NICE

**REGLEMENT DE LA SCOLARITE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Madame,
Monsieur,

Adresse :

Parents de :

Adopte(nt) le règlement périodique par chèque à réception de la facture.

Opte(nt) pour le prélèvement en 2022/2023. Dans ce cas, je joins un RIB.

**Attention, il est impératif que vous nous produisiez un
RIB avec IBAN et BIC.**

Date,
Signature

DEROULEMENT DE SCOLARITE

NOM :

PRENOM :

SCOLARITE ANTERIEURE		
Année scolaire	Classe	Etablissement
REDOUBLEMENT		
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Classe :

DIVERS
Information(s) concernant votre enfant que vous estimez utile(s) de nous communiquer (santé ou autre) :
.....
.....
Si vous avez fait des demandes d'inscription dans d'autres établissements, merci de nous le préciser :
.....

Fait à, le

Signature obligatoire des responsables légaux :

Mère (ou Tutrice)

Père ou (Tuteur)

Historique utile pour une bonne connaissance du parcours scolaire de l'élève – destiné au professeur et à la Direction.

Notre Projet Educatif prône :

L'Engagement - La Bienveillance - L'Épanouissement

Pour mettre en œuvre ces trois principes, l'Institution Stanislas se propose de :

- ✓ *Développer la collaboration positive et dynamique entre la communauté éducative – les élèves, les membres de l'APEL et les intervenants bénévoles qui viennent en renfort.*
 - *Collaboration avec le diocèse, le doyenné et la paroisse (N-D du Vœu) au service de l'annonce de la Bonne Nouvelle.*
 - *Action des bénévoles de l'OGEC et de l'Association Propriétaire au service de l'ensemble de la communauté*
 - *Mise à disposition de la communauté d'une infrastructure de qualité bien entretenue*
 - *Aide aux familles en difficulté*
 - *Conseil d'Etablissement*
 - *Formation des Parents Correspondants et des Elèves Délégués*
 - *Élection des Délégués du 1^{er} Degré à la CPGE - Conseil de Vie Lycéenne (CVL) et commissions spécialisées (préparation de la fin d'année des Terminales) - Conseils de vie de classe en 1^{er} Degré*
 - *Bureau de Documentation et d'Information pour l'Orientation (BDIO) – tenu par des parents bénévoles formés.*
 - *Stages de découverte du milieu professionnel en 3^{ème} et en 2^{de} – suivis d'oraux de fin de stage*
 - *Soutien des Parents d'élève et des Anciens au travail d'Orientation*
 - *Rencontres parents - professeurs*
 - *Encouragement et accompagnement des initiatives d'élèves (UNICEF, journal des Lycéens)*
 - *Développement du Parcours Citoyen (Modélisations de l'ONU, et de l'Assemblée Nationale)*
 - *Propositions d'aides aux plus fragiles (tutorat entre élèves – accompagnement de malades à Lourdes – accompagnement des SDF)*
 - *Club de bridge*
 - *Promotion du Développement Durable - Parlement « Laudato Si »*

- ✓ *Mettre en œuvre de façon adaptée et dynamique les réformes pédagogiques lancées par l'Education Nationale*
 - *Maintien des EPI en 3^{ème}, et dans certaines classes de 5^{ème} et 4^{ème}*
 - *Accueil sans sélection autre que sur le comportement – dans la limite des places disponibles - en 6^{ème} et en 2^{de} - de tous les élèves que nous envoient nos partenaires de l'Enseignement Catholique de Nice*
 - *Mise en conformité de l'accessibilité pour favoriser l'ouverture à tous de l'établissement*
 - *Évaluation uniquement par compétences, (classes sans notes) pour les cycles 2 et 3.*
 - *En cycle 4, poursuite de l'évaluation par compétences, en parallèle de l'évaluation notée, pour être en cohérence avec le LSU et pour mieux appréhender le bilan de fin de cycle comptant pour le DNB.*

- *Accompagnement spécifique des élèves en difficulté (APC en 1^{er} Degré et remédiation en Collège - AP en Lycée).*
 - *Ecole Inclusive : accueil de tous. Adaptation des structures éducatives et des méthodes pédagogiques aux besoins des élèves à besoins particuliers (effort en direction des enfants et des jeunes souffrant de malvoyance, de surdité, de troubles dys et d'autisme, etc.) - à travers PAI, PPRE, PAP, PPS.*
 - *Projet Stan'Up (initiation à la création d'une startup) avec l'aide de parents bénévoles.*
 - *Mise à disposition de moyens efficaces pour faciliter le suivi approfondi des élèves par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et la communication avec les familles (Ecole Directe).*
 - *Création de plages dédiées aux Devoirs Surveillés en Lycée.*
 - *Parcours Pompier en 1^{er} Degré. Formation d'assistants de sécurité en CM1/CM2. Formation « C'est Bien » CP au CE2. Formation secourisme (PSC1) pour les 4^{èmes}.*
 - *Mise en œuvre de la réforme du lycée avec un choix de spécialités et de combinaisons le plus ouvert possible.*
 - *Travail approfondi des enseignants à l'adaptation de leurs modes d'évaluation aux réformes pédagogiques, en école comme en collège et en lycée.*
- ✓ ***Diversifier les moyens d'épanouissement pour tous :***
- *Gestion resserrée des emplois du temps en Collège pour favoriser le développement des activités extra-scolaires dans un cadre équilibrant pour les élèves*
 - *Association Sportive (AS)*
 - *Mise en œuvre du Parcours Avenir*
- Orientation Active : BDIO, Journée des Métiers en 1^{er} Degré, Forum des Métiers en 2^d Degré, témoignages d'Anciens, informations sur le post bac, coaching des élèves de cycle terminal souhaitant partir pour l'étranger, promotion des élèves sortant de Stanislas, Mise en œuvre du logiciel IMPALA.*
- *Accompagnement plus approfondi au niveau de la sécurité routière (Permis Piéton et vélo pour la Prévention en Premier Degré + ASSR1 et ASSR2 en Collège).*
 - *Développement du Parcours Artistique et Culturel :*
 - *Concerts, spectacles, journée du livre, sorties culturelles, voyages et échanges.*
 - *Proposition de nombreuses activités extra scolaires : théâtre, bridge, échecs, activités sportives, Orchestre symphonique, chorale*
 - *Parcours éducatif de santé (éducation affective, dépendances)*
 - *Développement de l'oral : groupes de théâtre (en Français et en Anglais), concours d'éloquence, entretiens blancs en cycle terminal.*
 - *Conférences pour les adultes - parents - membres de la communauté éducative (« Apérostan », information des familles les addictions, etc...)*
 - *Enseignement de culture religieuse assuré par l'équipe pastorale à tous les niveaux, temps forts*
 - *Proposition des Sacrements (Messe de rentrée, Messes du mardi, fêtes, temps de Réconciliation)*
 - *Renforcement en Langues Vivantes (préparation aux examens de Cambridge, du Delé, du « Goethe Institut »)*
 - *Promotion du Latin et du Grec*
 - *Développement des Sections Européennes Anglais en Sciences et Histoire-Géographie en Lycée*
 - *Installation de lieux de détente pour tous les membres de la communauté : foyer du Collège, Cafétéria du Lycée, Ateliers de pause méridienne du Premier Degré.*
 - *Proposition d'activités sportives pour la Communauté Éducative.*

Projet Éducatif

Stanislas dépend de l'Évêque de Nice et maintient l'héritage des traditions de rigueur et d'excellence du Collège Stanislas de Paris avec lequel nous avons eu une longue histoire commune.

Cette vocation de maison d'éducation chrétienne suppose, dans le respect des lois, en particulier du contrat d'association, de participer comme les établissements publics à la mission éducative de la nation, tout en gardant sa spécificité et son autonomie.

Notre projet est le fruit d'une réflexion jamais achevée de la part de l'ensemble des personnes qui composent notre Communauté, qu'elles soient

*Enseignants,
Salariés de l'Organisme de Gestion,
Personnels de la société de restauration,
Prêtres,
Parents,
Bénévoles de l'APEL et de la Pastorale,
Administrateurs bénévoles de l'Organisme de Gestion et de la Société
propriétaire,
Anciens élèves,
Élèves.*

Le Projet d'Amour prôné par l'Évangile est au cœur de notre acte éducatif. Il fonde notre besoin d'une laïcité ouverte - accueillante et respectueuse des choix de vie de chacun.

*Il nous invite à favoriser en chacun
L'Engagement
La Bienveillance
L'Epanouissement*

L'Engagement est une exigence que nous devons tous, autant que possible, développer d'abord à l'égard de nous-même - pour encourager chacun à en faire la colonne vertébrale de sa vie.

La Bienveillance est une attitude que chacun travaillera à manifester en profondeur - contre vents et marées - à l'égard de ceux qui nous sont confiés et de ceux qui nous accompagnent - afin que l'exigence que nous exprimons soit vécue comme un encouragement à grandir.

L'Epanouissement traduit notre souhait de soutenir chacun dans le cheminement qui lui permettra de trouver sa place dans la Création - en parfaite liberté et en pleine cohérence avec son être, corps, âme et esprit.

Année Scolaire 2022 / 2023

Nom et Prénom :

Classe :

REGLEMENT INTERIEUR

" Sous un certain aspect, l'Ecole Catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son évangile " (Cf. préambule du Statut de l'Enseignement Catholique Mai 1992).

Etablissement scolaire diocésain au service des jeunes que les parents lui confient, L'Institution Stanislas se propose de lier l'acquisition du savoir, la formation de la liberté et l'éducation de la foi dans une ambiance de respect mutuel entre tous, enfants, parents et personnels, permettant à chacun de trouver sa place au sein d'une vraie communauté éducative et de s'y sentir bien.

L'institution Stanislas, établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat, a un projet éducatif spécifique basé sur la confiance et visant l'épanouissement de l'élève. Le contrat de scolarité signé au moment de l'inscription signifie l'adhésion aux projets de l'établissement. Dans le respect des lois et en référence au projet éducatif, le règlement intérieur est l'expression des relations au sein de la communauté scolaire, il est aussi un code de conduite. L'appartenance à la communauté scolaire implique l'adhésion à son contenu.

Chacun est donc invité à le lire et s'engage à le respecter.

ART. 1 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

La semaine se déroule en 8 demi-journées les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La durée hebdomadaire de l'école est fixée à 24h auxquelles il faut ajouter une heure de culture religieuse et de catéchèse et éventuellement une heure d'APC par semaine.

Le départ en congé a lieu après la classe, la reprise le matin des jours indiqués.

A- Horaires :

L'établissement accueille les élèves : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 18 h.

Les cours sont dispensés de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

B - Accès à l'établissement :

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les conditions d'accès font l'objet de règles générales édictées par l'autorité académique. Les contrôles d'accès de toutes personnes étrangères à l'établissement sont obligatoires. L'accès principal de L'Institution Stanislas est Avenue Bieckert. La montée de Cimiez, tributaire de règles de copropriété du « Grand Palais », n'est accessible que sur des horaires strictement réglementés et surveillés : le matin à 7h55 et l'après-midi à 13h25, 16h40 et 17h35.

C- Entrées et Sorties de l'Etablissement :

Les élèves sont admis dès 7h45 et jusqu'à 8h15.

Les externes reviendront dans l'établissement pour 13h25.

Les élèves sont récupérés dès la fin de chaque demie journée à 11h30 ou 16h30 sauf s'ils sont pris en charge par le service de restauration ou l'étude. **Seuls les enfants disposant d'un PAI ou d'un PPS seront autorisés à sortir sur le temps scolaire. De la même manière, un enfant ne peut être reconduit à l'école en milieu de matinée ou d'après-midi hors PAI ou PPS.**

Cas toléré : votre enfant peut réintégrer l'école à 11h30 s'il est demi pensionnaire et si les parents ont prévenu la vie scolaire avant 10h. De la même manière, il peut être récupéré à 13h30 après le service de restauration.

A 17h00, les enfants seront conduits automatiquement à l'étude et ce service sera facturé.

ART. 2 : PASTORALE

Etablissement Catholique, dans le respect de la liberté de conscience des élèves et de leur famille, l'Institution Stanislas se veut ouvert à tous ceux qui acceptent son projet éducatif, lequel se réfère explicitement à l'Evangile et à l'Enseignement de l'Eglise Catholique.

Le temps de culture religieuse et de catéchèse inscrit dans l'emploi du temps s'adresse à tous les élèves.

ART. 3 : COMPORTEMENT GENERAL

L'Institution Stanislas est un lieu d'éducation et d'apprentissage de la vie sociale, aussi la tolérance et le respect des autres doivent dicter les propos et l'attitude de chacun.

Chaque famille se doit d'appliquer et de respecter ce règlement intérieur. Les membres de l'équipe éducative, peuvent ne pas admettre un élève dans l'établissement ou en classe si ces règles ne sont pas respectées.

* Toute personne a droit au respect des autres. L'impolitesse, la grossièreté et la vulgarité ne pourront être acceptées à l'école. Toute violence verbale ou physique, tout geste ou jeu violent sont interdits et seront sanctionnés par un avertissement.

* Tout comportement discourtois de parents pourra entraîner l'exclusion immédiate de toute la famille.

* Les objets étrangers au déroulement de la classe et tout objet susceptible d'être dangereux sont interdits. Sont également interdits les objets de valeur, les consoles et jeux vidéo, les montres connectées, les smartwatch, les grosses billes et les armes en jouets. L'établissement décline toute responsabilité pour les objets de valeur (montre, médaille, chaîne, jeu électronique...). Si l'élève a un téléphone celui-ci doit rester en mode éteint dans le cartable. Tout autre jeu personnel apporté à l'école reste sous la responsabilité de l'élève.

* Tenue vestimentaire : une tenue correcte est exigée pour tous les élèves. La tenue doit être propre, non déchirée et couvrir la taille. Chacun est responsable de ses affaires et leur perte n'engage pas la responsabilité de l'école. L'équipe éducative est juge d'une tenue de bon ton (piercing, décalcomanie, ventre à l'air, shorts et tee-shirts trop courts, tongs, chaussures à talons, vernis à ongle, maquillage sont interdits de même que les coiffures extravagantes pour les garçons). Il est demandé une tenue de sport et des chaussures appropriées pour l'EPS.

Il est également obligatoire de marquer les affaires de vos enfants. Tout vêtement non récupéré sera donné à une association.

* Les élèves veillent à respecter les biens de l'établissement, les locaux et leur environnement ainsi que le matériel (dont les livres) mis à leur disposition. Si ces derniers sont abîmés ou détériorés, ils vous seront facturés. De même, les élèves doivent se déplacer en rang, sans courir et dans le calme. L'accès aux locaux est interdit sans la présence d'un responsable.

* Les élèves sont tenus de respecter les règles sanitaires édictées par l'établissement.

* Il est interdit de mâcher du chewing-gum dans l'établissement.

* Travail personnel : L'ambiance favorable à un travail scolaire épanouissant dépend de chacun. Le travail personnel, à l'école comme à la maison, est indispensable.

ART. 4 : ABSENCES ET RETARDS

A- Absences :

L'école est obligatoire.

Toute absence imprévue doit être signifiée le jour même par téléphone à l'établissement et par Ecole Directe à l'enseignant. Conformément à la loi, toute absence injustifiée récurrente sera signalée à l'Inspection Académique.

Un certificat médical est demandé lors du retour en classe d'élèves ayant contracté une maladie contagieuse.

B- Retards :

La ponctualité est une forme de respect, il est impératif de respecter les horaires de cours. En cas de retards récurrents perturbant la classe, l'enfant ne sera pas accepté.

L'école ferme à 18h00 précises. Par égard pour tout le personnel, nous demandons aux parents de respecter l'heure de fin d'étude. Tout abus des parents dans ce domaine entraînera l'exclusion de son enfant de ce service.

ART. 5 : SUIVI SCOLAIRE

L'agenda doit être vérifié chaque soir par les parents. Ceux-ci doivent également contrôler que les devoirs soient faits et que les leçons soient étudiées.

Les cahiers et les évaluations devront être signés régulièrement.

Le livret Scolaire de votre enfant (LSU) vous sera transmis chaque semestre. Il permet un suivi des acquis scolaires de l'élève. Il contient les principaux éléments du programme du cycle travaillés pendant la période, les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ainsi que son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage (sur une des quatre positions suivantes: non atteint, partiellement atteint, atteint et dépassé).

Vous y trouverez également la mention et l'appréciation des projets mis en œuvre dans le cadre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé.

De même, pour certains élèves, il notifie les modalités spécifiques d'accompagnement dont l'enfant peut avoir besoin (PAP, PAI, PPRE, PPS, ULIS, RASED).

Afin d'accompagner au mieux votre enfant dans ses apprentissages et pour qu'il puisse grandir, s'épanouir et progresser, une collaboration et une confiance réciproque entre les parents et l'équipe enseignante est indispensable.

ART. 6 : CONGES SCOLAIRES

Les dates de vacances scolaires étant communiquées largement à l'avance, les familles prennent leurs dispositions pour que leur enfant n'anticipe ni ne prolonge ses vacances. Les cas d'exception sont soumis préalablement à la seule appréciation du Chef D'Etablissement. De plus, le travail ne sera pas donné aux enfants qui partent en vacances sur le temps scolaire.

ART. 7 : SANTE

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments quels qu'ils soient (doliprane, homéopathie, stick à lèvres...). Les cas particuliers feront l'objet d'un **protocole d'accord signé par le médecin scolaire et l'enseignant (PAI)**.

Les élèves contagieux (maladies infantiles, impétigo, conjonctivite, varicelle ...) ou atteint de pédiculose (poux) ne peuvent être admis à l'école. De même l'enfant sera rendu en cours de journée s'il présente l'un de ces cas de contagion.

Les parapluies étant dangereux quand les enfants se déplacent en rang, les élèves devront porter une veste imperméable avec capuche les jours de pluie.

ART. 8 : ETUDE DIRIGEE

L'étude dirigée (de 17h00 à 18h00 précises) fait l'objet d'une tarification spécifique. Son prix est de 28,00 € par mois. Prévoir une légère augmentation pour l'année 2022/2023.

Elle est payable à la comptabilité au moment de l'inscription de l'élève à ladite étude. Sa fréquentation peut concerner tout ou partie des jours de la semaine et la facturation est proratisée.

ART. 9 : RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS

Les parents désirant rencontrer les enseignants sont priés de prendre rendez-vous par l'intermédiaire d'Ecole Directe.

De même, les parents désirant rencontrer le Chef D'Etablissement doivent prendre rendez-vous via Ecole Directe ou en joignant le secrétariat.

ART.10 : ASSURANCE ELEVES

L'Etablissement souscrit un contrat de groupe avec la Mutuelle Saint Christophe. Tous les élèves sont donc assurés pour les activités scolaires et extra scolaires.

ART.11 : DISCIPLINE - SANCTION

Tout manquement au règlement entrainera une sanction qui sera appliquée ainsi qu'un mot de mise en garde par le Chef d'Etablissement : un devoir supplémentaire, signé par les parents, ou si cela se reproduit trop souvent, une retenue le mercredi matin. Si l'enfant ne vient pas en retenue, un avertissement le sanctionnera.

Une faute grave entrainera un avertissement.

A l'issue du troisième avertissement, un conseil de discipline décidera de la sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

En fonction de la gravité d'un acte, le Chef d'Etablissement, garant du bon fonctionnement, sera en mesure de sanctionner tout enfant par un avertissement ou de mettre en place un conseil de discipline sans attendre les 3 avertissements.

Les membres du Conseil de discipline (Le Chef d'Etablissement, l'équipe enseignante, les cadres éducatifs, l'élève et ses parents) sont convoqués par écrit 48 h au moins avant la date du conseil. La sanction est proposée par le Conseil, hors de la présence de l'élève et de sa famille. Le Chef d'Etablissement prend alors la décision disciplinaire. Il la notifie oralement à la famille et la lui transmet par écrit. Cette décision est irrévocable.

Enfin, le Chef d'Etablissement peut décider le non renouvellement de l'inscription d'un élève en cas de non-respect de ce règlement (sans attendre les 3 avertissements) ou de non-paiement des contributions scolaires et de demi-pension de l'année scolaire écoulée.

DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉES DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

SIGNATURE DES DEUX RESPONSABLES LÉGAUX

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

REGLEMENT FINANCIER

ART. 1 - FRAIS DE DEMANDE DE PREMIERE INSCRIPTION

Ces frais correspondent aux coûts de gestion administrative, ils s'élèvent à 75€ et doivent être réglés lors de la constitution du dossier de pré-inscription et restent acquis à l'établissement, même en cas de désistement de la famille. Ils sont évidemment restitués si l'établissement ne peut accueillir l'enfant, faute de place.

ART. 2 - CONTRIBUTION DES FAMILLES

Dans les établissements sous contrat d'association, elle couvre, conformément à la loi, les frais afférant à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte, le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour l'éventuelle constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

En 2021/2022, le montant annuel appelé au titre de la contribution des familles était de :

ECOLE 974 €

Prévoir une légère augmentation en **2022/2023**

Les familles de trois enfants et plus scolarisés dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 50% à compter du troisième et de 70% pour les suivants.

ART. 3 - DEMI - PENSION

L'inscription en qualité de demi-pensionnaire vaut pour toute l'année.

Le montant annuel en 2021/2022 était de :

ECOLE 1008 €

Prévoir une légère augmentation en **2022/2023**

Ce **tarif** est **forfaitaire** et anticipe sur les activités de l'établissement (journée pédagogiques, sorties, voyages etc...)

Les familles peuvent demander dans les huit jours suivant la rentrée la fréquentation de la demi-pension pour un, deux ou trois jours de la semaine et pour toute l'année scolaire. Le montant de la facturation est alors proportionnel aux jours de fréquentation du restaurant.

En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée supérieure à quinze jours civils, dûment constatée par certificat médical, ou en cas de déménagement, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension feront l'objet d'un avoir imputé le trimestre suivant. Les remboursements interviennent dans les mêmes conditions en cas d'exclusion définitive et de départ en cours d'année, à compter du premier jour.

ART. 4 - ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée faisait l'objet en **2021/2022** de la tarification suivante :

ECOLE 28 € par mois

Prévoir une légère augmentation en **2022/2023**

Elle est payable à la comptabilité au moment de l'inscription de l'élève à ladite étude. Sa fréquentation peut concerner tout ou partie des jours de la semaine et la facturation est alors proratisée.

ART. 5 - COTISATION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Cette adhésion est facultative et familiale (une seule adhésion pour plusieurs enfants inscrits). Le Président de l'APEL siège de droit au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion de l'Etablissement.

La cotisation (23€ par an et par famille) est facturée sur le premier relevé.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, vous devez le stipuler par courrier au Chef d'Etablissement avant le 30/06/2022.

Toute absence de courrier vaudra consentement de votre part et votre adhésion sera alors intégrée dans la facture du 1^{er} trimestre 2022.

Si vous adhérez déjà dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique pour un autre de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser le nom de cet établissement, seuls **8 euros** vous seront alors facturés.

ART.6 - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES ET DE LA DEMI-PENSION

ACOMPTE :

Un acompte de 350,00 € est exigé dès confirmation d'inscription par l'établissement. Il est déduit du relevé de scolarité et de demi-pension. Sauf cas de force majeure, constaté par le Chef d'Etablissement, cet acompte n'est pas remboursé.

MODALITES DE PAIEMENT :

Le prélèvement bancaire mensuel qui permet d'éminentes économies de gestion est recommandé. Huit prélèvements correspondant chaque fois à 10% de la scolarité annuelle et de demi-pension sont effectués le cinq de chaque mois de novembre à juin, sachant que les prélèvements de fin septembre et octobre sont compensés par le versement initial.

Les familles qui n'optent pas pour ce service règlent /e montant figurant au bordereau dans les quinze jours suivant la date de présentation du relevé, soit les

15 octobre	30%
15 janvier	30%
15 avril	20%

En tout état de cause, l'établissement impute aux familles les frais de rappel pour retards de paiement, les frais bancaires d'impayés et se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

Date et signature plus mention à rajouter « Lu et approuvé »

Signature du 1^{er} Responsable Légal

Signature du 2^{ème} Responsable Légal



1) Introduction à la Pastorale

L'École Catholique dans la mission éducative de l'Église : « ... accomplit ainsi celle qu'elle a reçue du Christ : Travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut. » (Art 8 du SEC) C'est pourquoi la pastorale est destinée à tous : des élèves du Cours Préparatoire à la Terminale aux adultes qui composent la communauté éducative et comprend les parents.

3) Première Annonce

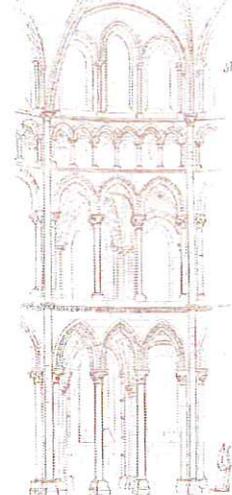
Offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ, en faisant de l'école un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique, c'est-à-dire faire que l'Évangile irrigue l'ensemble de la vie de l'établissement.

.../... C'est pourquoi, il appartient à tout chrétien de faire la vérité et de la dire, d'annoncer authentiquement l'Évangile, signe d'Espérance, quand les occasions se présentent.

5) Culture Religieuse

L'heure de culture religieuse s'adresse à tous les élèves pour découvrir et mieux comprendre les diverses religions, et réfléchir à leur vie à la lumière des grandes sagesses humanistes, réflexion sur les grandes questions de l'existence. Les savoirs que tout établissement scolaire transmet à ses élèves font partie d'une culture qui ne peut pas être dissociée des recherches religieuses du groupe humain qui l'a façonnée.

Des connaissances sont apportées, afin de donner un socle de culture religieuse, philosophique et théologique permettant à chacun de se situer soi-même dans ses questionnements.



A l'École CE2, CM1 et CM2 est organisé sur trois années, avec le parcours « Et qui donc est Dieu ? » Ce parcours comprend plusieurs modules. Nous proposons au CE1 le parcours adapté à cette classe « Qui est Jésus — Sel de vie » et au CP le programme : « Cadeau de Dieu ».

Au Collège En 6^{ème} « KIM et NOÉ Culture », un ouvrage de formation humaine, culture chrétienne et culture religieuse. Temps et rythmes - Héros, stars et saints - Place à la confiance - Pas trop petit pour la paix ! - Peur du silence ? - Écoute et parole - Solidarité : Action ! - Passionnément, à la folie... - Fraternité : tous frères ! - Riches de valeurs !

En 5^{ème} Découverte de la vie de Jésus Christ en suivant l'évangile de Saint Luc. Qu'est-ce que la miséricorde ? Karol, cet homme qui devint Pape, un modèle de miséricorde.

En 4^{ème} La liberté et La genèse, La Fraternité et Le peuple Juif, La Charité et Le décalogue/St Jean 13.34.

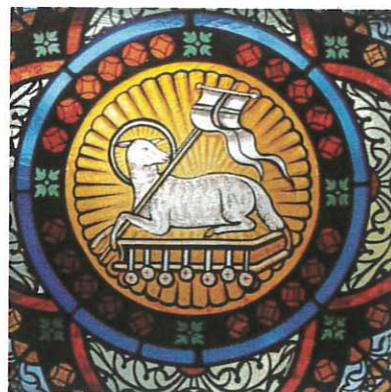
En 3^{ème} Foi et Science, Art et foi, Les sectes, La vocation, La passion du Christ, La vie, Amour et vie affective.

Au Lycée La Formation Religieuse au lycée a pour objectif de présenter aux élèves le phénomène religieux et de leur donner les outils pour forger leur propre discernement. .../... C'est pourquoi nous proposons le parcours suivant :

- 1) L'étude des différentes positions philosophiques sur la question de l'existence de Dieu. Comprendre l'athéisme d'un point de vu philosophique y prendra une place importante. Ensuite nous étudions les croyances, que veut dire croire et la philosophie des religions.
- 2) Puisque les religions essayent de relier l'Homme à Dieu, la deuxième partie du programme consiste à apprendre la contribution que les religions apportent à la compréhension de l'Homme.
- 3) On étudiera Dieu tel qu'il est compris dans les grandes traditions religieuses. L'Homme et sa quête de Dieu dans l'Histoire et dans les traditions. Dans sa volonté d'accéder à Dieu nous étudierons les moyens qui facilité cette démarche et les principaux obstacles dans les différentes traditions.
- 4) Et enfin, nous étudierons les contributions du regard religieux sur les problèmes d'actualité et de société.

6) Catéchèse - approfondissement de la foi

La catéchèse part toujours de la foi professée par quelqu'un et doit conduire à la profession de foi d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte. Il ne s'agit pas de raconter des histoires, de transmettre un pur savoir mais de faire découvrir en proposant la foi ce Christ Ressuscité, mystérieusement présent parmi nous, ce Christ qui se veut notre compagnon de route. (Mgr Ricard-Cef) La catéchèse, n'a de sens et ne peut avoir lieu que si le catéchisé est d'accord pour aller sur le chemin d'une rencontre avec Jésus Christ. Il s'agit alors de mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens adaptés pour grandir dans la foi, par la catéchèse ordonnée et des activités d'approfondissement de la foi, la préparation aux sacrements, la liturgie...



7) Rayonnement de la pastorale dans l'établissement et à l'extérieur. Ce sont

toutes les activités pastorales qui jalonnent la vie de l'École et de l'Église locale.

Servir l'Évangile (vivre)

L'ensemble de la mission éducative, vécu au jour le jour. Les activités de solidarité. Des temps de réflexion humaine et spirituelle. Les temps de culture religieuse et de culture chrétienne. Visites chez les petites sœurs de pauvres, Les Pèlerinages, Participer aux activités organisées dans le diocèse : Cap montagne, JDJ, Concert de Louange, Camps de jeunes...

Annoncer l'Évangile (Témoigner)

Des actes de première annonce, témoignage au cœur de la vie. Des activités de catéchèse. Préparation aux sacrements en fonction des directives diocésaines. Des activités d'approfondissement de la foi pour grands et petits... Visite des crèches à Lucéram, visite du musée Chagall, Préparation aux sacrements (Baptême, 1^{er} Communion, Confirmation) et célébration comme la profession de foi. Concert de Pâques, Apéro-Stan (adultes), conférences, rencontres avec des groupes qui viennent témoigner, Théâtre : « la pastorale des santons de Provence », « Le conte des trois arbres »

Célébrer l'évangile (Prier)

Messe hebdomadaire les mardis, messe des familles et des jeunes à l'église du Vœu, Journée d'adoration, Célébration de Noël, du carême, de la semaine sainte, du temps pascal, de la chandeleur, Retraites à Cotignac, à la Sainte Baume, à Laghet, chez les Clarisses à Cimiez, à Rome...

8) Orientation 2018-2021

Le conseil pastoral, conscient du monde qui l'entoure, propose comme thème pour les trois années à venir 2018-2021 : « **Eduquer à la fraternité et à la paix** »

Bernard Emmanuel FAIVRE

Marjorie DO LIVRAMENTO

Isabelle BOTTON

Chef d'établissement Coordonnateur

Chef d'établissement 1^{er} Degré

Directrice Adjointe

NOM DES PARENTS :
ADRESSE MAIL TELEPHONE

Nous souhaitons prendre part bénévolement à l'encadrement des enfants et aimerions être recontacté pour définir comment. OUI - NON (rayer la mention inutile).

Nous demandons que notre enfant NOM : PRENOM :

Niveau de classe : CE2 CM1 CM2 6° 5° 4° 3° 2nde 1^{ère} Terminale

Se prépare cette année : (cochez votre choix)

- Au Baptême
- A la Première Communions (à partir du CM1)
- A la Profession de Foi (classe de 5°)
- A la Confirmation (à partir de la classe de 3°)

Dans ce cas, merci de fournir le certificat de baptême, si vous l'avez

Signatures des parents :





APEL Association des Parents d'Elèves
de l'Institution Stanislas
Ecole - Collège - Lycée - Classe préparatoire
Etablissement Catholique
25 avenue Bieckert 06000 NICE
apel-stanislasnice.fr
apel.stanislas.nice@gmail.com
presidence@apelstanislasnice.fr



Nice, le 15 novembre 2021

Chers Parents,

Vous sollicitez l'inscription de votre enfant à l'Institution Stanislas de Nice pour une nouvelle année scolaire. A cette occasion, les membres de l'APEL ont le plaisir de vous présenter les actions qu'ils mènent au sein de l'établissement. Avec ses 955 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. C'est la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique. En France, l'Apel s'engage pour l'avenir de 2 millions d'enfants, depuis 90 ans, dont les parents ont choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement et adhèrent à son projet éducatif.

Notre équipe de l'APEL d'établissement est constituée de parents bénévoles. Elle participe activement à la vie et à l'animation de Stanislas tout au long de l'année : accueil des nouveaux, mise en place et formation des parents correspondants, animation du Bureau de Documentation, d'Information et d'Orientation (BDIO), représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion, organisation des animations (tombola, Noël, Carnaval, fin d'année, Stan'up...), financement de projets éducatifs et caritatifs en accord avec la Direction de l'établissement et l'équipe éducative.

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents de l'établissement. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL. Le montant de la cotisation par famille pour l'année 2022-2023 est fixée par l'Assemblée Générale à 23 euros par famille. Cette somme sera incluse dans la facture de scolarité de votre enfant par l'établissement. Votre adhésion vous permet de recevoir le magazine « Famille et Education », d'avoir l'accès à APEL Service. L'APEL d'établissement reverse 15 euros à l'APEL Départementale qui les ventile à son tour vers l'APEL Académique et l'APEL Nationale. 8 euros restent donc acquis pour nos actions.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, vous devez le stipuler par courrier au chef d'établissement avant le 30 juin 2022. Toute absence de courrier vaudra consentement de votre part et votre adhésion sera alors intégrée dans la facture du premier trimestre 2022-2023. Si vous adhérez déjà dans un autre établissement de l'enseignement catholique pour un autre de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser le nom de cet établissement, seuls 8 euros vous seront alors facturés.

Vos compétences, vos talents, votre enthousiasme, votre disponibilité, ou tout simplement l'intérêt personnel que vous portez à l'éducation de votre enfant vous poussent à participer à la vie de l'établissement ? Rejoignez notre équipe, l'APEL vous aiguillera, en fonction de vos disponibilités, à vous impliquer, nous n'avons jamais trop de bonnes volontés pour organiser nos actions. Vous pouvez prendre contact avec nous par mail presidence@apel-stanislasnice.fr. Vous pouvez également consulter notre site pour d'autres informations : apel-stanislasnice.fr

Bien sincèrement,


Anne ALZIARI-CIRASA
Présidente



FICHE RENSEIGNEMENTS FAMILLES POUR L'APEL ANNEE 2022-2023

Ces informations sont nécessaires pour la diffusion des informations via les parents correspondants et à l'usage unique de l'APÉL.

DOCUMENT A COMPLETER ET A RENDRE AVEC LE DOSSIER DE VOTRE ENFANT

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue « Famille et Education ».

L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de « Famille et Education » sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.

Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale, 277 rue Saint Jacques, 75240 PARIS CEDEX 05, ou à l'Apel d'établissement.

Merci de bien vouloir remplir le document en **LETTRES MAJUSCULES**.

PERE

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
N°		VOIE	
CODE POSTAL		VILLE	
MAIL			
TELEPHONE			
SIGNATURE			

MERE

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
N°		VOIE	
CODE POSTAL		VILLE	
MAIL			
TELEPHONE			
SIGNATURE			

J'ai des enfants scolarisés dans un autre établissement de l'enseignement catholique à la rentrée 2021.

Nom de l'établissement :

Indiquez ci-dessous le nom de l'enfant (ou les noms des enfants) que vous souhaitez inscrire à Stanislas avec le niveau de classe demandée :

NOM		PRENOM		CLASSE	
NOM		PRENOM		CLASSE	
NOM		PRENOM		CLASSE	
NOM		PRENOM		CLASSE	
NOM		PRENOM		CLASSE	

Adhérents Apel : à quoi sert votre cotisation ?

(document à conserver)

L'Apel est la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 900 000 familles adhérentes. C'est la seule association de parents d'élèves reconnue dans les Statuts de l'Enseignement Catholique.

Porteuse de convictions éducatives fortes, l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel met en œuvre des actions au niveau de votre établissement, mais également au niveau départemental, académique et national.

L'Apel nationale est reconnue et régulièrement consultée par les ministères, l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Aux niveaux académique et départemental, l'Apel :

- siège dans toutes les instances de l'enseignement catholique et du mouvement des Appel
- organise des formations pour les responsables d'Apel (formation bureaux, parents correspondants...
 - organise des rencontres, des conférences, des Rencontres Parents-Ecole sur des thèmes qui touchent l'ensemble de la communauté éducative (Autorité, motivation, différences, transmission des valeurs, métier de parent d'élèves...)
- forme les administrateurs départementaux et académiques pour une représentation auprès des CA et AG en qualité de membre de droit
- accompagne et informe les membres actifs du mouvement (journal d'information + Site internet...)
- emploie des salariés appelés « permanents » qui sont au service des membres élus du mouvement...

La cotisation à l'Apel finance donc les actions menées aux différents échelons du mouvement et permet par ailleurs de proposer et maintenir les services suivants :

- L'abonnement au magazine « Famille & éducation » qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants. - L'accès au site internet www.apel.fr qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- La plateforme téléphonique « Apel Service », un service téléphonique 01 46 90 09 60 (prix d'un appel local) où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- Un accueil gratuit et personnalisé par le Service d'information et de conseil aux familles.

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents, alors merci pour votre adhésion !

Quelle ventilation des 15€ reversés à l'Apel 06 ?

Abonnement au magazine Famille Education = 4,80€

Part reversée à l'Apel nationale = 3€

Part reversée à l'Apel académique = 2€

Part Apel départementale = 5,20€